

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 64 (1984)
Heft: 4

Rubrik: Bloc-notes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. André Gautier hôte de la Chambre de Commerce Suisse en France

Pourquoi la Suisse en dépit de son manque de ressources naturelles, est-elle aujourd'hui l'un des pays les plus prospères du monde ne connaissant qu'un chômage insignifiant, jouissant d'une stabilité des prix à la consommation et d'une « paix sociale » à peu près constante ? Le président du Conseil national suisse, M. André Gautier, député libéral de Genève, a essayé de répondre à cette question fin novembre lors d'un dîner-conférence organisé par la Chambre.

Ainsi, pour M. Gautier, une des données majeures de la prospérité helvétique est constituée par la non-ingérence de l'état dans les affaires économiques.

Le faible interventionnisme de l'état dans les affaires économiques s'explique par différents éléments :

Tout d'abord, la constitution ne permet aux autorités fédérales que de légiférer dans les domaines où une compétence expresse leur a été attribuée.

Un interventionnisme dans les affaires économiques impliquerait donc naturellement une modification de la constitution, car celle-ci limite le rôle de l'état à assurer les grands équilibres et à jouer un rôle actif dans la politique monétaire.

Ensuite, l'état sait fort bien qu'il ne peut abuser de cette compétence car l'opinion publique, qui n'accepterait pas des dispositions violant la liberté du commerce et de l'industrie sans raison impérative, recourrait instantanément au référendum.

D'un autre côté, le référendum fiscal, qui oblige le peuple à se prononcer sur la création ou l'augmentation des impôts explique, en partie, que dans ce pays riche, les pouvoirs publics sont pauvres, ce qui limite leurs interventions.

Enfin, la politique de consensus, de concordance fait que le Conseil fédéral est obligé de rester dans les limites acceptables pour les principaux partis gouvernementaux.

En résumé donc, selon M. Gautier, le gouvernement fédéral ne peut guère intervenir dans la politique économique, sauf en cas de crise grave, où le Parlement et le peuple seraient convaincus de la nécessité de mesures conjoncturelles. Encore, pour être acceptées, devront-elles être limitées dans le temps.

D'une manière succincte, la philosophie suisse de l'économie peut, d'après M. Gautier, être expliquée ainsi : « l'état doit créer pour les entreprises des conditions favorables à leur développe-

ment, mais doit intervenir le moins possible dans leur gestion ».

En terminant son exposé, M. Gautier a tout de même montré quelques signes de préoccupation en constatant que les entrepreneurs suisses ont quelque peu perdu le goût du risque qui a caractérisé l'économie suisse depuis un siècle...

Un « Ouf » de soulagement pour les utilisateurs de CP/M, Apple CP/M, MS/PC DOS

Posséder un micro-ordinateur personnel à usage professionnel est chose simple. Il suffit d'entrer dans le premier magasin venu de micro-informatique et, avec quelques conseils du vendeur, vous ressortez avec votre appareil sous le bras.

Mais une fois installé dans vos bureaux, les problèmes se posent : l'élaboration d'un programme cohérent, l'utilisation optimale de votre appareil et des notions d'informatique à approfondir...

La rédaction de la revue vient d'avoir connaissance d'une association, créée en 1983 à l'initiative d'un jeune américain, installé à Paris, qui constatait l'absence de club informatique en France, contrairement à la Grande-Bretagne ou aux États-Unis.

Fort de ses 240 membres (un succès étant donné que la publicité se fait de « bouche à oreille »), ce club « Ouf » - Ordinateurs Utilisateurs France - se réunit une fois par mois au Centre André Malraux (adresse ci-dessous).

L'association « Ouf » souhaite faciliter les échanges pluri-disciplinaires entre ses adhérents, répartis en 38 départements et 8 pays. Une quarantaine de marques de micros est représentée et, depuis novembre 1984, « Ouf » organise des journées et des séances en communication, gestion de fichiers, traitement de texte, etc.

Adresse : 132, rue de Rennes, 75006 Paris. Tél. (1) 544-62-16, 549-00-19.

Un « Pierrot lunaire suisse » à Paris

La revue « prête sa plume » à l'exposition « Automates et boîtes à musique d'hier et d'aujourd'hui » qui s'est tenue du 27 septembre au 10 novembre dernier dans les locaux de l'Office national suisse du tourisme à Paris. 180 pièces, présentées d'une manière originale et attrayante par l'Office du tourisme de Sainte-Croix, ont été admirées par près de 50 000 visiteurs. Un succès !

De son côté, la presse nationale, tant écrite qu'audiovisuelle a donné un large écho à cette manifestation, qui prend cette année la route vers d'autres capitales européennes.

Aspects juridiques du commerce international de l'art

C'est sur ce thème que se tiendra, à Genève, du 11 au 13 avril 1985, un colloque organisé par le Département de droit international de la Faculté de Droit de l'Université de Genève et l'Institut de Droit et des Pratiques des affaires internationales de la C.C.I. de Paris.

Le commerce international des œuvres et objets d'art a pris en effet une importance sans précédent au cours des dernières décennies, ce qui n'a pas manqué de soulever de nombreuses difficultés liées aux conflits d'intérêts et de lois en présence.

Ce colloque étudiera certaines questions pratiques et très actuelles de droit comparé et de droit international privé, comme la nullité ou la validité d'une vente internationale, la responsabilité du vendeur ou de l'expert, le rôle et l'intervention de l'État, la protection du propriétaire dépossédé et celle de l'acquéreur de bonne foi d'une œuvre d'art.

Pour tout renseignement :

Paris - CCI - Tél. : (1) 562-34-56 (Poste 1305).

Genève - Université - Tél. (22) 20-93-33 (Poste 2174).

